

ACERMI & LES PROS

Lettre d'information de l'Association pour la Certification des Matériaux Isolants N°5 - JUILLET 2016

Répartition des 151 usines fabriquant des isolants certifiés Acermi.



Acermi et l'international

Incontestablement reconnue sur le marché français, faisant preuve d'une dynamique régulière, la certification ACERMI est plébiscitée par tous les acteurs de l'isolation, dont de nombreux fabricants étrangers qui s'en réclament. Son niveau d'exigence et de garantie constitue aujourd'hui une référence reconnue au-delà des frontières nationales.

En 2008, quelque quatre cents produits bénéficiaient de la marque ACERMI, sept cent quarante-neuf en 2015, avec une hausse de presque 10% par rapport à 2014. Cette progression illustre en elle-même le succès de la marque. Sa dynamique et son évolution ont ouvert cette certification aux nouveaux produits et désormais, tous les types d'isolants (biosourcés, isolants sous-vide, panneaux sandwichs) peuvent en faire l'objet.

La force de la certification ACERMI est double. D'une part, elle s'appuie sur la normalisation européenne, d'autre part, elle sait créer, si nécessaire, des référentiels fiables pour l'évaluation des produits. Elle implique donc un niveau d'exigence supérieur au marquage CE, notamment parce que son attribution ne se fait pas sur la seule déclaration de performance mais par une vérification par un tiers indépendant, techniquement reconnu.

Mieux, quand elle innove en créant des référentiels pour des produits émergents, l'association les rédige dans l'esprit des règles et normes européennes et les promeut en

suite au plan supranational, devenant ainsi acteur de l'évolution communautaire.

Par ailleurs, l'association peut s'appuyer sur les fabricants, dont nombre de détenteurs de marques étrangères qui considèrent la certification Acermi comme efficace, fiable et valorisante. En témoigne la carte ci-contre qui montre la dynamique à l'étranger : sur cent quarante-quatre usines certifiées en 2015, pas moins de soixante-quatre sont implantées dans l'Europe entière. Nul doute qu'il s'agisse pour eux d'un investissement rentable qu'ils trouvent intérêt à valoriser bien au-delà de nos frontières.

Certification ACERMI = éligibilité au crédit d'impôt

Tous les matériaux isolants certifiés ACERMI et de résistance thermique conforme aux critères techniques définis dans le cadre du CITE pour l'isolation des parois opaques, sont éligibles à ce crédit d'impôt.

C'est ce qui ressort des modifications apportées dans la loi de finances de 2016 sur les équipements éligibles au Crédit d'impôt Transition Énergétique (CITE). Ces modifications sont portées dans l'arrêté du 30 décembre 2015 qui a modifié l'article 18 bis de l'annexe IV du CGI.

Il est notamment précisé que dorénavant, les factures des professionnels du bâtiment se doivent de faire référence à des normes et des critères techniques de performance pour permettre à leurs clients de bénéficier du CITE.

Concernant l'isolation thermique des parois opaques, il faut ainsi faire apparaître que la résistance thermique R mentionnée sur la facture est évaluée selon les normes NF EN 12664, NF EN 12667 ou NF EN 12939 pour les isolants non-réfléchissants, ou selon la norme NF EN 16012 pour les isolants réfléchissants.

Les référentiels de certification ACERMI font explicitement mention de ces normes d'évaluation de la résistance thermique des isolants.

ACERMI EN BREF

La certification de qualité ACERMI est délivrée par l'Association pour la Certification des Matériaux Isolants, association loi 1901 créée en 1983, réunissant le CSTB et le LNE. Elle permet à l'ensemble des professionnels du domaine de démontrer les performances des isolants qu'elle certifie, au terme d'essais, de contrôles et d'audits.



➤ Les entreprises et Acermi

UN OUTIL SANS ÉQUIVALENT

Le moteur de recherche Acermi



Bruno Garabos

Pour un entrepreneur, utiliser le moteur de recherche Acermi, c'est le moyen le plus rapide d'identifier le produit le mieux adapté au besoin et disposant de toutes les garanties techniques et d'assurance nécessaires. Bruno Garabos, président de l'UMPI-FFB en détaille les avantages.

Président de l'UMPI-FFB (Union des Métiers du Plâtre et de l'Isolation), Bruno Garabos, ancien président de la FFB Gironde est d'abord le dirigeant d'une entreprise de 40 personnes installée à Florac et plus particulièrement spécialisée dans la restauration. « Nos entreprises posent depuis longtemps de l'isolant, ou, à l'image des plâtriers sont de plus en plus amenées à le faire. Avec les réglementations récentes, ce composant a pris une place prépondérante et pour apporter la réponse à toutes les exigences thermique, acoustique ou d'incendie, une parfaite maîtrise des caractéristiques des matériaux que nous sommes appelés à poser est absolument indispensable. Par ailleurs, les exigences sur l'association ou non de cet isolant avec un pare-vapeur, la variation des performances en fonction des épaisseurs, fait que l'offre des fabricants est de plus en plus riche. »

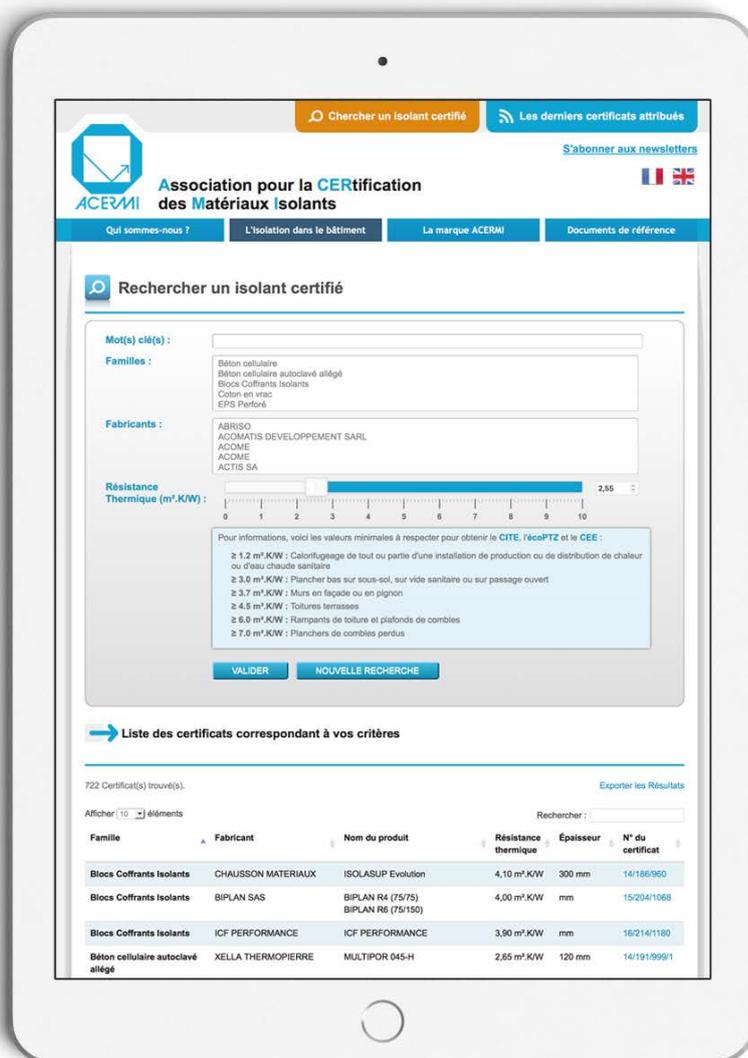
L'entrepreneur doit donc être à même de juger l'adéquation du produit retenu au besoin du projet, d'une façon sûre. Par ailleurs, et en raison même de la diversité de l'offre, il est impératif de vérifier que ce produit dispose d'une couverture assurance en règle. « Je le rappelle souvent lors de mes tournées d'information aux adhérents de l'UMPI, souligne Bruno Garabos : l'assurance juridique est aussi importante que l'assurance technique. Et pour moi, le moyen le plus sûr de disposer d'un tel produit et de vérifier qu'il dispose d'un certificat Acermi. D'où l'intérêt du nouveau moteur de recherche de l'association que je situe au premier rang des outils professionnels que je présente à mes confrères. A la rubrique « technique » du site de l'UMPI, le renvoi est direct au site de l'association.»

Souvent confronté à une demande exprimée en résistance thermique, l'entrepreneur a, par exemple, besoin de savoir si l'épaisseur nécessaire pour une telle performance est compatible avec la configuration du chantier. « L'outil Acermi le permet rapidement, poursuit Bruno Garabos. On saura ainsi très vite si la performance

obtenue n'exige pas une épaisseur supérieure à la réserve dont on dispose. Mais ce moteur va plus loin car, en dehors des caractéristiques des produits, il donne des listes de fournisseurs. A titre personnel, et bien que bon connaisseur de notre secteur, j'ai découvert des producteurs que j'ignorais. Les habitudes de l'entreprise, une certaine routine, parfois le manque de temps pour effectuer des recherches, n'encouragent pas forcément à la mener. Le moteur Acermi la simplifie grandement. Notre profession dispose

aujourd'hui d'un instrument précieux même si nous souhaitons l'améliorer plus encore. C'est ainsi que nous travaillons à la mise au point d'un outil qui sera une véritable aide à la conception en permettant de vérifier la nécessité d'un pare-vapeur en fonction de l'isolant retenu et du support sur lequel il sera posé. »

A terme, Bruno Garabos souhaiterait que l'outil aille plus loin en intégrant la possibilité d'effectuer une recherche par ouvrage.



➤ Les fabricants choisissent Acermi

Certification ACERMI : un atout à l'export

Une certification reconnue pour sa fiabilité constitue un atout sur les marchés de l'exportation. Attribuée de façon objective et indépendante, la certification ACERMI renforce les chances de gagner des marchés à l'international. Exemples.

LE MARCHÉ DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE TCHÈQUE

La société Soprema exporte dans le monde entier et commercialise notamment l'Efigreen Alu +. « Lorsque nous accompagnons les entreprises françaises à l'export, nous pouvons facilement faire valoir les certifications nationales, telles celles attribuées par l'ACERMI, explique Nizamettin Yesil, responsable vente Grand export. Mais il est plus difficile de valoriser nos productions lorsqu'il s'agit de vendre le produit seul, en dehors d'une solution globale. Il faut alors non seulement apporter des preuves de sa qualité par des certifications, mais aussi faire reconnaître la valeur de la certification concernée qui n'est pas toujours connue dans ce pays. »

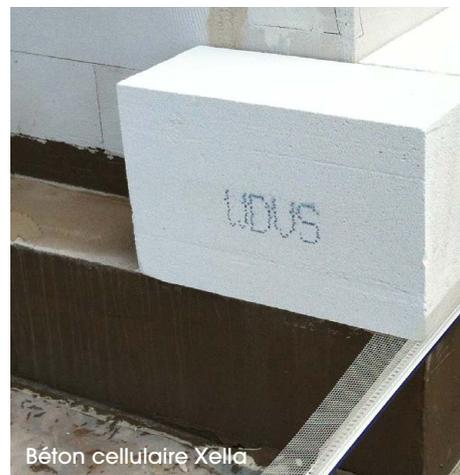
C'est tout particulièrement le cas sur les marchés de l'Europe de l'Est, sous forte influence technico-réglementaire allemande. Difficultés d'ordre administratif, formes de protectionnisme, mais aussi différences d'habitudes (les certifications ne sont acceptées que sous forme papier), rendent parfois difficile la reconnaissance des performances d'un produit. « Pour un marché lié à la rénovation énergétique en République tchèque, nous avons souhaité faire agréer notre produit parmi ceux qui donnaient droit à des subventions, poursuit

Nizamettin Yesil. Nous souhaitons faire l'économie d'une campagne d'essais coûteuse, seule alternative possible à la fourniture de preuves officielles. Nous avons franchi l'obstacle en faisant reconnaître la valeur de la certification ACERMI dont le poids officiel a compté. Cette reconnaissance est considérée comme gage d'assurance, de qualité, de performance, de traçabilité. Le côté « institutionnel » de l'association a pesé, notamment auprès de l'équivalent tchèque du CSTB. Soulignons toutefois, pour conclure, que la dématérialisation totale des documents en France, ne permet pas de répondre aux demandes de documents imprimés, comme c'était le cas en République tchèque. »

Nizamettin Yesil



Panneau Efigreen de Soprema



Béton cellulaire Xella

EN ITALIE, UNE CERTIFICATION « NOBLE »

Xella est présente en Italie au travers de sa filiale Xella Italia. Sur un marché concurrentiel, tous les atouts sont utiles pour valoriser la qualité et les performances réelles des produits. La marque ACERMI apparaît dès lors comme un argument de valeur. « En Italie, même si elle n'est pas encore largement diffusée, cette marque est quand même bien connue du monde de l'isolation thermique, explique Emanuele Dalla Libera, chef de secteur Ventes d'Ytong. Elle est synonyme de « fiabilité » car il s'agit d'une certification tierce partie, fondée sur des essais assurés par un organisme indépendant et débouchant sur des valeurs fiables.

D'une certaine façon, la marque ACERMI est considérée comme une certification « noble ». Sur le marché italien, différents produits disposent déjà de la marque ACERMI, aussi nous était-il difficile de ne pas pouvoir l'afficher pour être crédibles. Nous prouvons, de cette façon que nous sommes au niveau des plus grands acteurs de cette industrie. »

Emanuele Dalla Libera



➤ Isolants & Usages

ISOLATION THERMIQUE

Rampants de combles aménagés avec produits en rouleaux ou panneaux

Cette solution est largement utilisée en neuf comme en rénovation. Il s'agit d'isoler le rampant en insérant l'isolant thermique entre et/ou sous l'ossature (chevron, fermettes, pannes). Pour une meilleure performance thermique il est recommandé d'isoler en deux couches croisées (entre et sous l'ossature) et d'assurer une bonne étanchéité à l'air de la paroi par l'utilisation systématique, quand c'est techniquement possible, de membranes pare-vapeur continues côté intérieur et d'écrans HPV (Haute perméabilité à la vapeur d'eau sans ventilation en sous face) côté extérieur.

Cette technique constructive est décrite dans les NF DTU 25.41, DTU 31.2, DTU série 40 (couverture et écran souples de sous toitures), dans le Cahier des Prescriptions Techniques CPT 3560 v2 pour les isolants les plus classiques et dans les Avis Techniques et Documents Techniques d'Application pour les isolants non traditionnels.

La certification ACERMI vaut preuve de conformité du produit isolant utilisé aux exigences des documents d'application cités ci-dessus.

Les produits isolants concernés par cette fiche pratique ne participent pas à la stabilité mécanique de l'ouvrage. Cependant l'isolant doit pouvoir résister aux sollicitations mécaniques qu'il subit lors de sa mise en œuvre notamment la force de traction sous son poids propre. De plus, les variations dimensionnelles et pondérales du produit sous l'effet de la température et de l'humidité ne doivent pas générer des

sollicitations mécaniques importantes sur les autres constituants adjacents de la toiture (écran de sous toiture, ossature, parement). Elles ne doivent pas non plus limiter l'épaisseur de la lame d'air ventilée côté extérieur. Enfin, étant donné que la pose d'un pare vapeur côté intérieur, combiné à une ventilation naturelle côté extérieure, est systématiquement prescrite, le classement exigé en terme de résistance au transfert de la vapeur d'eau de l'isolant n'est généralement pas contraignant.

Le DTU 25.41 précise le niveau ISOLE* minimal d'aptitude à l'emploi à respecter, toutes applications confondues :

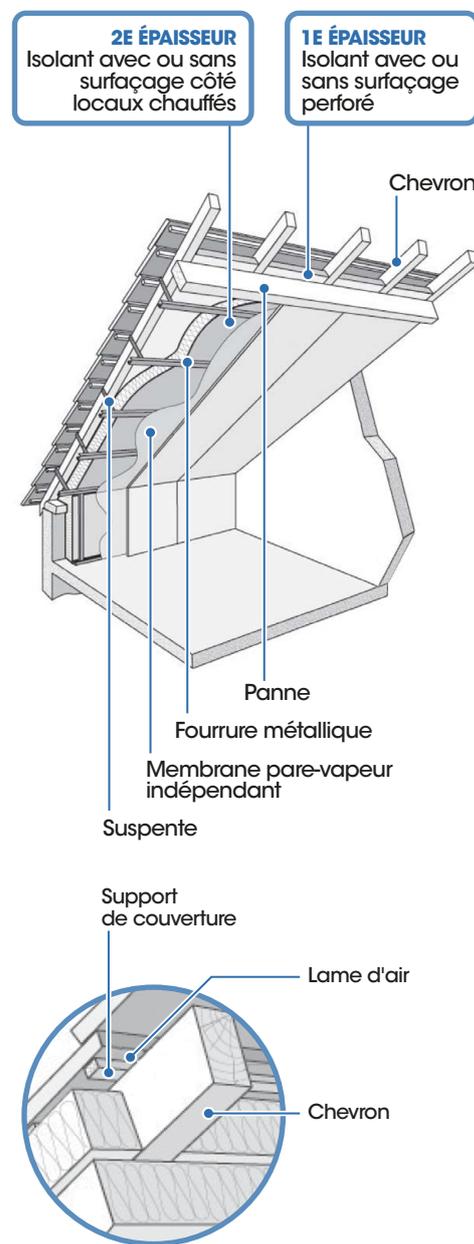
I	S	O	L	E
1	1	1	1	1

Pour les isolants à base de plastique alvéolaire le niveau 2 est exigé pour les classements O et L (O2, L2).

Une fois l'isolant choisi, il ne reste plus qu'à suivre les prescriptions du DTU 25.41 ou des Avis Techniques ou Documents Techniques d'Application pour réaliser une isolation thermique performante et durable.

(*) CLASSEMENT ISOLE :

- 1 Propriétés mécaniques en compression
- 3 Comportement aux mouvements différentiels
- 0 Comportement à l'eau
- L Propriétés mécaniques utiles en cohésion et flexion.
- E Comportement aux transferts de vapeur d'eau.



➤ RENDEZ-VOUS

5 OCTOBRE **Assemblée générale de l'UMPI-FFB** Paris

➤ DERNIERS CERTIFICATS ATTRIBUÉS

<http://www.acermi.com/isolants-certifies/derniers/>

